

LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.



+ 4,82 %

TAUX DE DISTRIBUTION 2022⁽¹⁾

+ 9,40 %

TAUX DE RENDEMENT INTERNE DEPUIS L'ORIGINE AU 31 DECEMBRE 2022

93,12 %

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER DU TRIMESTRE

4 371 M€

CAPITALISATION AU 30 JUIN 2023

1 047

NOMBRE D'IMMEUBLES AU 30 JUIN 2023

46 588

NOMBRE D'ASSOCIÉS AU 30 JUIN 2023

ÉCHELLE DE RISQUE

< Risque faible Risque élevé >

1 2 3 4 5 6 7

IMMORENTE
SCPI DIVERSIFIÉE
LA RÉFÉRENCE DES SCPI



Bulletin trimestriel d'information

2^e TRIMESTRE 2023 ▶ N° 137

Valable du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023

Chers Associés,

Dans un contexte immobilier rendu difficile par la remontée importante et rapide des taux d'intérêts, il apparaît clairement que le panorama des fonds immobiliers grand public réagit de manière très dispersée tant en termes de performance que de liquidité.

Dans cet environnement, votre SCPI se distingue par son dynamisme avec une collecte brute de 134 M€ sur ce deuxième trimestre, portant la collecte brute totale depuis le début d'année 2023 à 282 M€. Sa collecte nette s'établit quant à elle à 216 M€ depuis le début de l'année, et fait d'IMMORENTE un des leaders du marché des SCPI avec une part de marché en collecte nette en constante augmentation à 5,3% sur le 1^{er} semestre 2023, (contre 3,9 % sur l'année 2022 et 3,5% sur l'année 2021)⁽²⁾.

Forte d'une trésorerie disponible de près de 393 M€⁽³⁾, d'une capitalisation qui atteint désormais 4,4 milliards d'euros et d'un taux d'endettement raisonnable de 15,5 % (majoritairement à long terme, amortissable, à taux fixe et sans "covenants" financiers), votre SCPI est en position de force pour saisir, dans le contexte actuel du marché, les nouvelles occasions d'investissement à bon compte, au cœur des métropoles dynamiques européennes. Anticipant des opportunités attractives, votre société de gestion s'applique à se montrer patiente afin d'utiliser cette trésorerie à bon escient.

Votre SCPI a ainsi réalisé 5 acquisitions au cours du 2^{ème} trimestre pour un total de 42 M€ et sécurisé 66 M€ d'investissements futurs. La principale opération concerne l'acquisition d'un immeuble de bureaux situé dans le cœur de Paris pour un montant de 37 M€. Cette acquisition, entièrement financée sur fonds propres, démontre la capacité de votre SCPI à se positionner sur des actifs bénéficiant d'une centralité exceptionnelle à des prix/m² mesurés.

En parallèle, la Société de Gestion s'attache à valoriser le patrimoine de votre SCPI avec des projets de rénovation immobilière structurants, comme la livraison ce trimestre de deux immeubles totalement restructurés situés à Villeneuve d'Ascq et dans le cœur de Paris, ainsi qu'un plan d'arbitrages générateur de plus-values distribuables ou de recentralisation de son patrimoine.

La bonne dynamique locative du premier trimestre, continue sur le deuxième et s'illustre par 41 nouvelles prises à bail, portant sur plus de 12 800 m², et 15 renouvellements de baux portant sur plus de 19 700 m². L'indexation progressive des loyers (les indices ILC et ILAT ayant respectivement augmenté en juin de +6,7% et +6,5% sur un an⁽⁴⁾) dans un environnement inflationniste et le placement de sa trésorerie excédentaire (à 3,9% en moyenne à fin juin 2023) sont autant de moteurs additionnels de la performance à venir.

Ces bonnes perspectives permettent d'améliorer sensiblement la fourchette de dividende annuel⁽⁵⁾, annoncée au trimestre précédent, entre 15,70 € et 16,20 € par part ayant pleine jouissance sur l'exercice 2023 et de viser un taux de distribution brut⁽¹⁾ de 5% pour 2023.

Nous vous remercions de votre confiance.

La Société de gestion.

⁽¹⁾ Dividende brut au titre de l'année N avant prélèvement obligatoire et autre fiscalité immobilière (sur revenus étrangers et sur plus-values) payée par le fonds pour le compte des associés rapporté au prix de souscription au 1^{er} janvier de l'année N. Au titre de 2022, ce dividende intègre une distribution de plus-value à hauteur de 7,2 % de la distribution totale, un prélèvement sur le report à nouveau à hauteur de 0,3 % et une fiscalité immobilière payée par la SCPI, à hauteur de 5,7%.

⁽²⁾ Source: ASPIM;

⁽³⁾ à la date de finalisation de ce rapport (21 juillet 2023);

⁽⁴⁾ Source: INSEE

⁽⁵⁾ Cette fourchette prévisionnelle de dividende annuel est arrêté par la société de gestion sur la base d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

Prendre des risques pourquoi pas, mais bien les connaître c'est mieux !

- Les SCPI sont des placements à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. La durée de placement recommandée est de 8 ans. Comme tout investissement, l'immobilier présente des risques. Ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection de capital et présente notamment un risque d'absence de rendement, un risque de perte en capital, un risque de liquidité et un risque de durabilité, pouvant toutefois être atténués, sans garantie, par la diversification immobilière ou locative du fonds. Le détail des risques est décrit dans le Document d'informations clés (DIC) et la note d'information.
- L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 années. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.
- Les performances futures peuvent être soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.



Sofidy
ÉPARGNER - INVESTIR

Le patrimoine d'Immorente

Diversifier pour mieux épargner

Immorente attache une grande importance à la diversification du patrimoine et à la mutualisation des risques. Depuis plus de 30 ans, Immorente investit dans un patrimoine diversifié et dynamique, dans les principales typologies d'immobilier locatif en France, au Royaume-Uni, en Irlande, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique : murs de commerces, de bureaux, d'hôtellerie et de loisirs, de logistique et d'activités, et résidentiel, en privilégiant la qualité des emplacements dans les principales métropoles européennes.

À RETENIR
AU 30 JUIN 2023

3 936 M€
VALEUR DE PATRIMOINE
D'IMMORENTE

1 047
IMMEUBLES REPRÉSENTANT
2 594 UNITÉS LOCATIVES

Où se situe le patrimoine de ma SCPI ?

En valeur au 30 juin 2023

France :

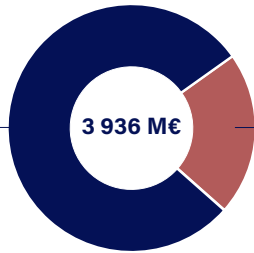
Paris Centre 23,1 %
Grand Paris 23,9 %
Métropoles françaises 31,8 %

Étranger :

Pays-Bas 8,4 %
Allemagne 5,3 %
Belgique 3,2 %
Royaume-Uni 2,9 %
Irlande 0,6 %
Reste de l'Europe 0,8 %

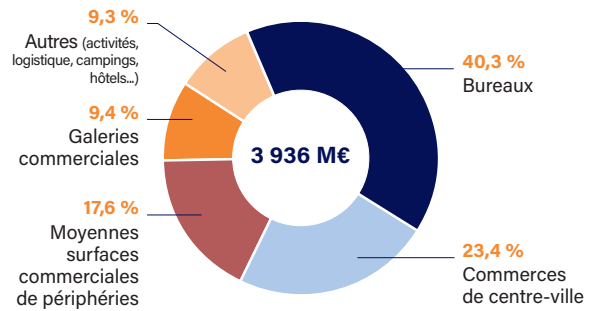
78,8 %
France

21,2 %
Étranger



Sur quelles typologies ?

En valeur au 30 juin 2023



Point sur l'endettement au 30 juin 2023



15,5 %

611 M€

% dette / valeur
du patrimoine

Dette bancaire



1,95 %

Taux moyen des emprunts

98,2 %

Taux fixe

1,8 %

Taux variable



5 ans et 2 mois

Maturité moyenne de
la dette, dont 80 %
amortissable

Agir pour une épargne immobilière responsable

Afin de contribuer à sa mesure à un futur durable, Sofidy s'engage à proposer un modèle responsable d'épargne immobilière. Pour chacun de nos fonds gérés, nous mesurons la performance extra-financière des actifs, au regard de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), et nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue.

Pour nous, l'épargne immobilière doit, plus que jamais, être pensée à la lumière de ses impacts et de ses bienfaits pour les épargnants, l'environnement et les générations futures. C'est pourquoi, en tant que leader indépendant de l'épargne immobilière, nous nous inscrivons, au sein du Groupe Tikehau Capital, dans une démarche de développement ambitieuse.

Notre démarche est structurée autour des quatre piliers suivants :

GOUVERNANCE
ET INVESTISSEMENT
RESPONSABLE



CHANGEMENT
CLIMATIQUE
ET BIODIVERSITÉ



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



SATISFACTION CLIENT
ET RELATION AVEC
LES PARTIES
PRENANTES
EXTERNNES



Pour en savoir plus, découvrez notre charte ESG sur sofidy.com

Les investissements du trimestre

Notre stratégie de l'emplacement, la clé de tout investissement réussi en immobilier.

Au cours du trimestre, votre SCPI a investi **42 M€** au travers de 5 acquisitions immobilières. Parmi les principales opérations, IMMORENTE a acquis en pleine propriété un immeuble multi locataires à Paris (10^{ème} arrondissement), pour 37 M€ (9 600 €/m² hors droits), avec un fort potentiel de revalorisation des loyers. En outre, votre SCPI a pris une participation de 3,3 M€ dans l'acquisition de deux actifs venant compléter un portefeuille d'hôtels en Allemagne, en partenariat avec l'opérateur hôtelier B&B, aux côtés d'autres fonds gérés par SOFIDY. Enfin, votre SCPI a réalisé l'acquisition d'un commerce de proximité situé à Montpellier (34) pour 1 M€.

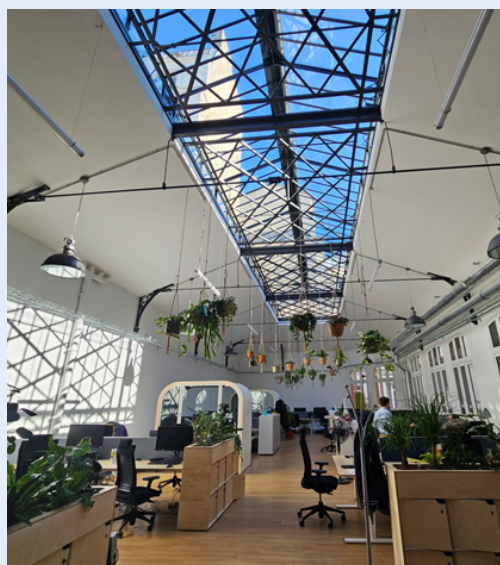
TABLEAU DES INVESTISSEMENTS DU TRIMESTRE

Type	Adresse	Locataires / Activités	Surface	Prix d'acquisition frais inclus	Date d'acquisition
Bureaux	Paris (10 ^{ème}) - 105 rue Lafayette	Multi	3 599 m ²	37 064 000 €	12/04/23
Hôtel	Portefeuille ABBA - Hôtel de Duisburg ⁽¹⁾	B&B / Hôtellerie	834 m ²	1 433 170 €	26/04/23
Commerce	Montpellier (34) - 10 rue Saint Guilhem	Boutique / Brasserie	170 m ²	1 100 000 €	09/05/23
Divers	NIAM Nordic Core Plus III	Divers	n.a.	562 331 €	28/06/23
Hôtel	Portefeuille ABBA - Hôtel de Francfort ⁽¹⁾	B&B / Hôtellerie	1 801 m ²	1 980 810 €	28/06/23
			6 403 m²	42 140 312 €	

(1) Acquisition faite en co-investissement avec trois autres fonds gérés par Sofidy (20 % pour IMMORENTE).

La rentabilité moyenne immédiate des investissements réalisés depuis le début de l'exercice s'élève à 5,2 %*.

Au 30 juin 2023, votre SCPI est engagée dans des acquisitions nouvelles pour un montant total de 66 M€ à la fois en immobilier direct et sous forme de participations dans des sociétés immobilières.



105 rue Lafayette - Paris (10^{ème} arrondissement)



Novelty Café (en bleu) - 10 rue St Guilhem/Place Castellane - Montpellier (34)



Ptf ABBA - Leonardo da Vinci Allee 40 - Francfort (Allemagne)

À RETENIR



42 M€

MONTANT INVESTI SUR LE TRIMESTRE (FRAIS INCLUS)

5

NOMBRE D'ACQUISITIONS SUR LE TRIMESTRE

6 403 m²

SURFACE ACQUISE SUR LE TRIMESTRE

66 M€

PROJETS D'INVESTISSEMENT ENGAGÉS AU 30/06/2023

* La rentabilité immédiate des actifs acquis par la SCPI n'est pas un indicateur fiable des performances futures de la SCPI et n'est pas garanti. Ce taux de rendement exprime le rapport entre les loyers annuels nets de l'actif à la date d'acquisition, et sa valeur d'acquisition frais inclus. Il peut évoluer après l'acquisition, et ne doit pas être confondu avec le taux de distribution.

Les arbitrages du trimestre

Certains actifs immobiliers dont le travail de revalorisation a été maximisé par la société de gestion ou ne répondant plus aux critères d'investissements actuels de la Société ont été vendus afin de générer des plus-values et/ou de réinvestir le produit des ventes vers des actifs aux fondamentaux davantage conformes à la stratégie d'investissement. Les arbitrages du trimestre se sont élevés à 4,5 M€ reflétant des prix de vente supérieurs de 47 % en moyenne aux valeurs d'expertises, et ont porté principalement sur 3 commerces de centre-ville et un actif d'habitation.

Les arbitrages du 1^{er} semestre 2023 ont porté sur :

10

Actifs vendus

9,4 M€

Prix de vente total

7,4 M€

Valeur d'expertise au 31/12/2022

+ 27,1 %

Prix de vente vs. Valeur d'expertise

1,3 M€

Plus-values totales (nettes de fiscalité)

0,3 M€

Projets de cessions engagés au 30/06/2023

Une gestion attentive, au service de votre épargne

Gestion locative

La bonne dynamique locative du semestre est illustrée par 123 actes de gestion concernant près de 55 640 m² et reflétant des loyers de relocation et renouvellement en légère baisse de 2,5% à périmètre constant, principalement due à la sécurisation des loyers de nos baux avec C&A aux Pays-Bas (voir ci-dessous la partie *Principales relocations et renouvellements du trimestre*). Mis à part l'effet spécifique de cette négociation ponctuelle, la progression des loyers s'établit en hausse de 4,9% démontrant la qualité de l'emplacement des actifs détenus par votre SCPI.

Les actions menées en matière de gestion locative depuis le début de l'année 2023 sont résumées dans le tableau ci-dessous (hors indexation) :

Du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2023	Nombre	Surface	Loyers annuels précédent	Loyers annuels obtenus
Renouvellements de baux	31	24 530 m ²	5 314 944 €	4 456 037 €
Relocations	85	30 559 m ²	6 374 509 €	6 892 744 €
Désécialisations	7	551 m ²	267 891 €	304 755 €
TOTAL	123	55 640 m²	11 957 344 €	11 653 537 €
Indemnités de désécialisation ou droits d'entrée				97 500 €

Principales relocations et renouvellements du trimestre

Boulogne-Billancourt (92) - rue de Silly :

Renouvellement et relocation de plusieurs plateaux de bureaux d'une surface totale de 3 629 m² à une entreprise de services du numérique et un cabinet de conseil pour un loyer total de 1 189 K€ soit une hausse de +6% par rapport au loyer précédent.

Utrecht, Ruremonde, Alphen-sur-Rhin et Veenendaal (Pays-Bas) :

Renouvellement global avec l'enseigne de prêt-à-porter C&A de 4 commerces situés à Utrecht, Roermond et Veenendaal aux Pays-Bas d'une surface totale de 7 891 m² à un loyer de 965 K€ soit une baisse de -45% par rapport aux loyers précédents. En contrepartie, l'enseigne s'est engagée sur une durée ferme de 5 ans nous permettant de sécuriser le flux locatif pour IMMORENTE et nous règlera l'intégralité des créances datant de la période Covid, soit 0,4 M€. Enfin une partie des surfaces (4 600 m²) pourront être récupérées et être proposées à de nouveaux locataires afin d'améliorer le flux locatif pour IMMORENTE.

Hambourg (Allemagne) - allée Max brauer

Renouvellement d'un immeuble de bureaux situé Allée Max Brauer à Hambourg (Allemagne) d'une surface de 3 221 m² à la ville d'Hambourg pour un loyer de 479 K€ (i.e. 149 € /m²) en ligne avec le loyer précédent.

Paris (12^{ème}) - boulevard Poissonnière :

Relocation d'un plateau de bureaux de 494 m² à un cabinet d'expertise comptable pour un loyer de 331 K€ de loyers, soit une baisse de -2,7 % par rapport au loyer précédent.

Heusden-Zolder (Belgique) - Koolmijnlan :

Renouvellement d'une surface commerciale de périphérie de 2 561 m² à une enseigne de bricolage pour un loyer de 287 K€ soit un niveau équivalent au loyer précédent.

Cesson (77) - Centre commercial Bois-Sénart :

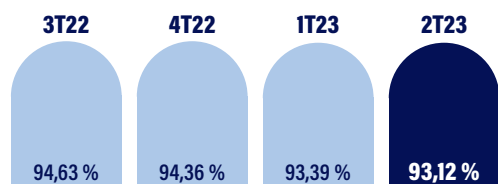
Renouvellement de 5 cellules de galerie commerciale d'une surface totale de 842 m² pour un loyer de 127 K€, soit un niveau équivalent au loyer précédent

Principales libérations du trimestre

Les principales libérations du trimestre concernent un immeuble de bureaux de 1 733 m² situé à Boulogne-Billancourt (92) représentant un loyer annuel de 583 K€ ainsi qu'une surface commerciale de 9 193 m² situé à Duiven (Pays-Bas), représentant un loyer annuel de 538 K€. Des discussions sont en cours avec plusieurs candidats afin de relouer le premier et vendre le second.

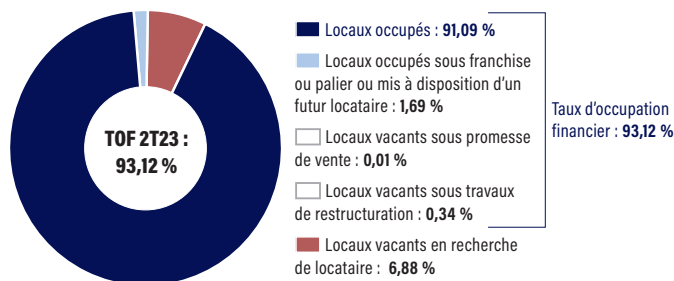
Taux d'occupation

Le taux d'occupation financier* moyen du second trimestre 2023 s'établit à 93,12 %.



Au 30 juin 2023, la vacance est répartie sur 350 unités locatives.

Cette baisse du taux d'occupation s'explique principalement par l'effet des libérations des immeubles de Boulogne-Billancourt (92) et de Duiven (Pays-Bas).



54 M€
DE LOYERS ENCAISSÉS
AU DEUXIEME TRIMESTRE 2023

* Conformément à la note méthodologique de l'ASPI sur les indicateurs de performance des SCPI, le taux d'occupation financier est déterminé comme le rapport entre le montant des loyers facturés ainsi que des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location par le montant total des loyers qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

La performance financière de ma SCPI

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Distribution de l'exercice

Acompte trimestriel 2T 2023

3,51 €
PAR PART

Acompte trimestriel versé fin juillet pour une part de pleine jouissance, soit 3,36 € après prélèvements pour les associés personnes physiques fiscalement résidentes en France n'ayant pas transmis de demande de dispense.

Distribution annuelle

En € par part	Rappel 2022	Prévision 2023
1 ^{er} trimestre	3,51 €	3,51 €
2 ^e trimestre	3,51 €	3,51 €
3 ^e trimestre	3,51 €	-
4 ^e trimestre	3,75 €	-
Dividende ordinaire	14,28 €	-
Dividende exceptionnel	1,18 €	1,17 €
Dividende annuel	15,46 €	Entre 15,70 € et 16,20 €

La société de gestion indique une fourchette prévisionnelle de dividende annuel 2023 **entre 15,70 € et 16,20 €** par part soit un **taux de distribution brut de fiscalité⁽¹⁾ compris entre 4,81 % et 5,02 % (non garanti)**. Cette fourchette sera ajustée au cours des prochains trimestres. Cette fourchette prévisionnelle de dividende annuel est arrêtée par la société de gestion sur la base d'hypothèses de marché et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

Rappel de la distribution

Taux de distribution 2022 :

4,82 %

Votre SCPI a généré en 2022 un taux de distribution de 4,82 % brut de fiscalité⁽¹⁾ et de 4,55 % net de fiscalité⁽²⁾.

(1) Dividende brut au titre de l'année N avant prélèvement obligatoire et autre fiscalité immobilière (sur revenus étrangers et sur plus-values) payée par le fonds pour le compte des associés rapporté au prix de souscription au 1^{er} janvier de l'année N. Au titre de 2022, ce dividende intègre une distribution de plus-value à hauteur de 7,2 % de la distribution totale, un prélèvement sur le report à nouveau à hauteur de 0,3 % et une fiscalité immobilière payée par la SCPI à hauteur de 5,7%.

(2) Dividende au titre de l'année N, avant prélèvement obligatoire et après autre fiscalité immobilière, payée par la SCPI, rapporté au prix de souscription au 1^{er} janvier N.

Tout ce qu'il faut savoir sur... La valeur de part

Valeur de référence des parts

(par part) au 31/12/2022

286,02 €

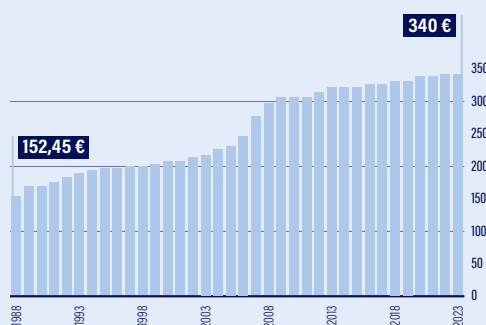
Valeur de réalisation

339,92 €

Valeur de reconstitution

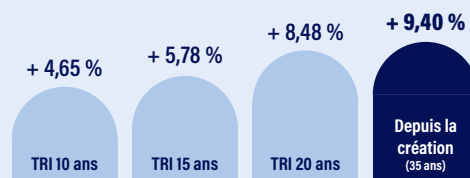
Historique du prix de souscription

au 1^{er} janvier



Performances à long terme de ma SCPI

au 31 décembre 2022



Le TRI exprime la performance annuelle moyenne pour un épargnant, en prenant en compte le prix de revient de son placement, l'ensemble des dividendes perçus au cours de la période de placement et le prix de retrait en vigueur au moment de sa sortie (mais en excluant sa fiscalité propre). Le TRI permet d'évaluer la performance passée du placement financier en SCPI.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

DÉLAI DE JOUISSANCE DES PARTS

1^{er} jour du 3^e mois

suivant la souscription et son règlement à la SCPI

340 €

PRIX DE SOUSCRIPTION DE LA PART D'IMMORENTE pour tout nouvel associé depuis le 1 novembre 2021

306 €

PRIX DE RETRAIT DE LA PART D'IMMORENTE Ce prix correspond au prix de souscription diminué de la commission de souscription.

LES CHIFFRES DU TRIMESTRE :

133 864 460 €
MONTANT COLLECTÉ

45 050 544 €
MONTANT RETIRÉ

4 370 578 620 €
CAPITALISATION
AU 30/06/2023

1 953 905 736 €
CAPITAL NOMINAL
AU 30/06/2023
(VS 1 860 424 824 €
AU 31/12/2022)

12 854 643
NOMBRE DE PARTS
AU 31/03/2023

393 719
PARTS NOUVELLES
SOUSCRITES

147 224
PARTS RETIRÉES

0
PART EN ATTENTE
AU 30/06/2023

Caractéristiques de la SCPI

Classification :	SCPI Diversifiée à capital variable
Date de création (immatriculation RCS) :	1988
Profil de risque :	3/7
Durée de la détention recommandée :	8 ans
Évaluateur Immobilier :	Cushman & Wakefield
Dépositaire :	CACEIS Bank France
Commissaire aux Comptes :	KPMG Audit
Responsable de l'information :	Monsieur Jean-Marc Peter

À noter !

Lors de l'Assemblée Générale annuelle d'IMMORENTE du 8 juin 2023, quatre sièges de membre du Conseil de Surveillance étaient à renouveler. Ont été réélus pour trois ans la société SOGECAP ORADEA-VIE représentée par Monsieur Alexandre POMMIER, la société SCI ARTEMIS représentée par Monsieur André PERON ainsi que Monsieur Laurent GRAVEY. A été élue pour trois ans Madame Julie PERNOT.

Toutes les résolutions présentées lors de l'Assemblée Générale ont été adoptées.

BT-IR-07/2023-FR+838



Actif de NIAM Nordic Core Plus III - Helsinki (Finlande)

Toutes les photographies présentes dans le document concernent des investissements déjà réalisés, à titre d'exemple, mais ne constituant aucun engagement quant aux futures acquisitions de la SCPI.

La politique de souscription et de retraits

Minimum de souscription

Tout nouveau souscripteur doit acquérir un minimum de 4 parts. Par contre, les associés anciens peuvent souscrire un nombre inférieur.

Date d'entrée en jouissance des parts

Les parts nouvellement souscrites portent jouissance à compter du premier jour du troisième mois suivant la date de souscription et d'inscription sur le registre des associés.

Modalités de sortie

Il est tenu au siège de la société et à la disposition des tiers, un registre où sont recensées les demandes de retrait et les offres de cession de parts. Les associés qui souhaitent se retirer de la société disposent de deux moyens :

- Remboursement des parts (retrait) demandé par lettre recommandée à la Société de Gestion, dûment signée de l'ensemble des titulaires des parts et accompagnée de l'original d'attestation de parts, dans le cadre de la variabilité du capital. Le prix de retrait est égal au dernier prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription. Si la variabilité du capital l'autorise, les demandes de retrait sont remboursées dans les quinze (15) jours suivant la date de clôture des retraits à condition que l'ensemble de la documentation soit complétée et réceptionnée par la société de gestion 2 jours ouvrés avant le dernier jour du mois.
- Vente des parts en cherchant eux-mêmes un acheteur. Les parts peuvent être librement cédées entre associés, et entre associés et tiers, sans autre intervention de la Société de Gestion que la régularisation des cessions sur le registre des associés et des transferts, après justification par le cédant du paiement des droits d'enregistrement et du paiement de l'éventuel impôt sur les plus-values. La société ne garantit pas la revente des parts.

Frais de mutation de parts

La Société de Gestion perçoit une rémunération forfaitaire de 100 € HT soit 120 € TTC pour toute cession de parts et toute mutation (cession de gré à gré, succession, donation, divorce). La Société de Gestion a choisi de percevoir cette rémunération par cessionnaire, donataire ou ayant-droit quel que soit le nombre de parts cédées.

Autres informations

Les demandes de changements d'adresse doivent être adressées à la Société de Gestion accompagnées d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. L'acquisition de parts n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques, qui en raison de leur nationalité, de leur résidence, de leur siège social, ou de leur lieu d'immatriculation, relèvent d'un droit étranger qui impose à SOFIDY des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits. Les informations relatives à la SCPI IMMORENTE publiées par SOFIDY ne constituent en aucune manière une sollicitation en vue de l'achat de parts par des ressortissants ou résidents de certains pays, dont notamment les États-Unis d'Amérique.

Vous pouvez retrouver les statuts, la note d'information, le présent bulletin trimestriel d'information et les informations relatives à la fiscalité sur le site internet de SOFIDY en vous connectant sur www.sofidy.com. Vous y trouverez également le détail de la composition du patrimoine de la société.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au document d'information clé et à la note d'information, avant de prendre toute décision finale d'investissement.